

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DLH 149 - Signature d'une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour l'attribution d'une subvention.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Parisienne du Climat et à l'attribution d'une subvention d'un montant de 200.000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pluriannuelle avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) prévoyant l'attribution d'une subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à verser à l'Agence Parisienne du Climat (APC) une subvention de deux cent mille euros (200.000 euros) pour 2011.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.